



renseignement sur nos droits sur 2 contrats d'assurances souscrit

Par **DURO**, le **16/02/2019** à **21:32**

bonsoir

quelle différence il y a entre un contrat ASSURANCE PERSONNE (groupama) et un contrat GARANTIE ACCIDENT (macif)

suite à un accident survenu a mon domicile j ai eu les pieds écrasés en abattant un arbre, je revoie l'expert le 20 mars 2019 pour consolidation

vu que la macif a demandé l'expertise, groupama nous dit qu il nous indemniserait ayant un contrat macif

sachant que groupama n 'a jamais demandé d'expertise depuis l'accident survenu le 02 février 2017

CORDIALEMENT

Par **Visiteur**, le **16/02/2019** à **23:16**

Bonjour

Il est inutile d'être assuré plusieurs fois contre le même risque, vous ne serez pas mieux remboursé ! Faire jouer plusieurs assureurs pour indemniser un même préjudice est d'ailleurs considéré comme illégal.

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-joan-dray/conditions-indemnisation-dommage-repare-ailleurs-18183.htm>